

## SERVICE DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS À DOMICILE CONDITIONS D'ACCÈS & PROCEDURE DE DEMANDE

### REGIME & DOMICILIATION

- ✓ Ce service de collecte est exclusivement réservé aux particuliers domiciliés sur l'une des communes suivantes :

*Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gâvres, Gestel, Guidel, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Lanvaudan, Larmor-Plage, Locmiquélic, Lorient, Plœmeur, Plouay, Pont-Scorff, Port-Louis, Quéven, Quistinic, Riante.*

### LISTE DES ENCOMBRANTS ACCEPTÉS/REFUSÉS

- ✓ Cette collecte, effectuée à domicile, sur rendez-vous, est limitée aux catégories d'objets volumineux - ou difficilement transportables - suivants :

CATÉGORIE	ENCOMBRANTS ACCEPTÉS
MEUBLES	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lit, matelas, sommier, etc.</li><li>○ Chevet, commode, armoire, bureau, etc.</li><li>○ Buffet, bahut, meuble, living, bibliothèque, meuble TV, etc.</li><li>○ Table, chaise, petit meuble divers, etc.</li><li>○ Canapé, fauteuil, etc.</li><li>○ Petits équipements : luminaires, tabourets, etc.</li></ul>
GROS ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Lave-linge, lave-vaisselle</li><li>○ Four électrique/gaz</li><li>○ Cuisinière électrique/gaz</li><li>○ Réfrigérateur, congélateur</li><li>○ Tout type de téléviseur (+ de 55 cm)</li></ul>
MATÉRIEL DE SPORT	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Vélo et vélo d'appartement</li><li>○ Table de ping-pong, banc de musculation, appareil de fitness, tapis de course, jeux extérieurs, planches à voile etc.</li></ul>
PRODUITS DE PUÉRICULTURE	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Poussette, landau, etc. (à l'exception des sièges auto, nacelle)</li><li>○ Berceau, lit parapluie, transat, table à langer, etc.</li><li>○ Parc bébé, jouet, jeu etc.</li></ul>

## **ENCOMBRANTS REFUSÉS :**

- Gravats, pneus, vaisselle, livres, déchets verts ;
- Ordures ménagères, emballages plastiques et cartons ;
- Objets coupants ou tranchants ou présentant un risque pour les agents ;
- Les éléments faisant partie de l'immobilier d'une habitation (chaudières, cuves) ne sont pas considérés comme des encombrants ménagers ;
- Tous les objets résultant de travaux (remplacement de baies vitrées, porte, fenêtres) ;
- Les déchets de construction ou déconstruction.

## **PARTICIPATION FORFAITAIRE**

- Versement d'une participation fixée à **10 € TTC par rendez-vous** ;
- Cette contribution englobe **une prestation globale où les agents de collecte interviennent à domicile** pour procéder aux enlèvements (sous réserve de remplir les critères d'accessibilité). **Les encombrants ne seront plus collectés sur le trottoir, sur le palier ou devant le domicile des usagers.**

## **VOLUME DES ENCOMBRANTS ACCEPTES & CONDITIONS D'ACCÈS AU LOGEMENT**

- ✓ **Le volume accepté par unité de logement est limité à 3 m<sup>3</sup> :**
  - Les 3 m<sup>3</sup> représentent une estimation visuelle du volume à collecter aucunement basé sur un calcul réel de volume.
  - Il ne s'agit aucunement **d'un vide grenier**, intervention pour laquelle un devis pourra néanmoins être établi par le gestionnaire de la recyclerie sur demande au 02 97 56 56 02.
- ✓ **La récupération des encombrants doit pouvoir être réalisée dans des conditions normales d'accessibilité :**
  - **Ascenseur obligatoire**, en état de marche, dans les collectifs comportant plus de trois étages ;
  - Les habitations doivent être accessibles dans des conditions ne demandant pas le déploiement de **moyens techniques particuliers** (nacelle, etc.) L'obligation d'accessibilité porte notamment sur les circulations intérieures, les portes, les sas ou extérieures du bâtiment, qu'elles soient communs ou non. Cette obligation s'applique également pour les abords du logement notamment en ce qui concerne le cheminement extérieur, le stationnement des véhicules et les conditions d'accès au bâtiment.

## **PROCÉDURE DE DEMANDE**

### **1 - Inscription**

- ✉ **Avant de s'inscrire, chaque demandeur doit :**
  - Préparer la liste des encombrants à collecter ;
  - Consulter la liste des déchets acceptés ;

- Vérifier les conditions d'accès au service.

✎ **Procédure d'inscription :**

- Inscription au 02 97 44 54 25 (du lundi au vendredi)
- ou directement en ligne sur [lorient-agglo.fr](http://lorient-agglo.fr) via le formulaire proposé dans la rubrique FAQ : « **Quelles solutions pour mes encombrants ?** ». Le service de collecte vous contactera par la suite pour définir, ensemble, les modalités d'enlèvement de vos objets.

## 2 - Paiement et rendez-vous

✎ **Paiement (participation de 10 €)**

- en se rendant directement au « Comptoir du réemploi » à l'adresse suivante : 274, rue Jacques Ange Gabriel - 56850 CAUDAN ;
- par voie postale en adressant un chèque de 10 € à l'ordre de « Réemploi et Cie » à l'adresse indiquée ci-dessus.

✎ **Rendez-vous**

Une fois le paiement effectué, un rendez-vous vous sera proposé **sous 10 jours**, dans l'une des tournées de collecte préalablement planifiées.

## 3 - Renseignements complémentaires

N° Vert : 0 800 100 601 (appel gratuit depuis un poste fixe)

### LE JOUR DU RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

- **Présence obligatoire du demandeur** lors du passage des agents ;
- **Les meubles doivent être vidés** et, pour les grands ensembles, **démontés soigneusement** pour faciliter leur réemploi ;
- **L'électroménager doit être vidé, vidangé le cas échéant, et débranché en électricité et en eau.** En aucun cas, les opérateurs sont habilités à le faire ;
- Les objets doivent pouvoir être soulevés et manipulés, sans danger, par deux agents, soit **un poids limité par objet et/ou élément à 80 kg.**

### AVERTISSEMENT

- **En cas d'indisponibilité**, les usagers doivent impérativement contacter le service d'enlèvement, **48 h avant le rendez-vous** pour l'annuler. A défaut, tout rendez-vous pris pour un enlèvement sera facturé s'il n'a pas été annulé dans le délai minimum imparti.
- Le service de collecte intervient au domicile des usagers uniquement en leur présence. **En cas d'absence**, un avis de passage sera déposé et la participation **systématiquement perçue**. Tout nouveau rendez-vous sera facturé.
- **Des tranches horaires de rendez-vous de 2h** seront proposées du lundi au vendredi au moment de la prise de rendez-vous.